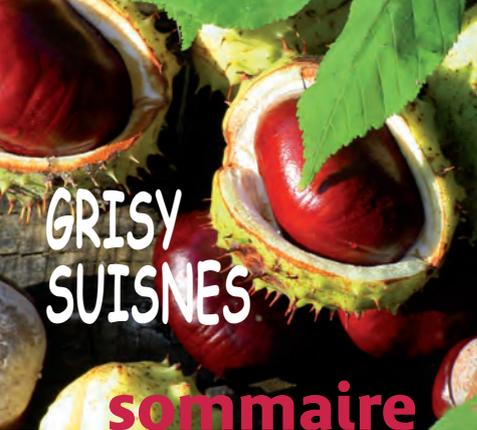


Grisy Suisnes



Le Musée de la Rose





GRISY
SUISNES

sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/10

- **Conseils Municipaux**

Page 11/12

- **Horaires cars scolaires**

Page 12/17

- **Vie communale**

Page 18

- **Les Gués de l'Yerres**

Page 19/21

- **Pub**

Page 22

- **Animaux**

Page 23/28

- **Associations**

Page 29/30

- **Info**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Dépôt légal : Octobre 2013

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES

Edito



Chères Grisysoliennes, Chers Grisysoliens,

Nous voici à la dernière rentrée scolaire de ce mandat municipal.

Les écoles élémentaire et maternelle ont été nettoyées de fond en comble pendant ces vacances d'été, par nos employés, actuellement en sous-effectif.

L'organisation de la cantine a changé, car nous avons mis en place trois services, possibles puisque la coupure du midi est de deux heures. Il était indispensable de rajouter une personne supplémentaire, et je remercie l'ensemble du personnel communal de service et de surveillance pour avoir fait de leur mieux afin de contenter les enfants. Je rappelle que cette solution nous évite d'importants travaux d'agrandissement nécessaires si nous étions restés à deux services.

L'aménagement des rythmes scolaires, sujet « brûlant » parmi d'autres, sera revu en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus aux comités de parents des écoles. Contrairement à ce qu'avait écrit un journaliste, aucun engagement pour demander la nouvelle demi-journée le samedi n'a été pris et même évoqué.

En ce qui concerne les travaux de réfection des bâtiments de la Mairie, un retard important a été pris, du fait notamment de l'arrêt de chantier par l'inspection du travail à cause d'une non-conformité de l'échafaudage, et de retard de l'entreprise chargée de l'électricité.

Le déménagement des services communaux devait avoir lieu en août, période la moins gênante pour les clients, et elle devrait donc se dérouler en novembre, d'après le maître d'œuvre. Nous ferons tout notre possible pour créer le moins de gêne, lors du transfert des services du bâtiment central vers les locaux réhabilités sur le côté gauche, avec accès aux personnes à mobilité réduite.

Le service à domicile « Arbre de Vie » sera transféré dans la salle « Mme Hegot », qui deviendra, pour la période des travaux de la deuxième tranche, également la salle du club du 3^{ème} âge.

L'actuel bâtiment abritant le club du 3^{ème} âge sera occupé par le personnel de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres », tout ceci bien sûr pendant la durée des travaux.

Vous aurez un aperçu de l'aspect extérieur des locaux dès l'enlèvement de l'échafaudage.

Cette fin d'année va voir également l'installation d'un éclairage sur le stade pour les entraînements de soirées, la mise en place d'une partie de la vidéosurveillance. Cette édition vous décrit enfin l'installation du Musée de la Rose à l'ancienne gare, qui connaît un succès important sur la région, dépassant les prévisions. Je veux remercier cette équipe de bénévoles qui permet à notre village de conserver une trace de son passé, et vous savez combien ce projet me tenait à cœur. Merci à toutes et à tous ! Si certains d'entre vous peuvent les rejoindre, n'hésitez pas à les contacter. Sur proposition de Catherine FONTAINE, l'ouverture de la Mairie sera étendue le mardi soir jusqu'à 19h30, à la demande de certains d'entre-vous. Merci à Catherine de cette initiative.

Je vous souhaite une bonne année scolaire 2013-2014.

Le Maire, Jean-Marc Chanussot



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 19h30

Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 10h à 11h45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.

CONSEIL MUNICIPAL 4 juin 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, et SALLE

Mrs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ

Absent(s) excuse (s) :

M. BOISAUBERT donne pouvoir à M. GALPIN
Madame ORIOT donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent (s) :

Messieurs NARBÉY et EMMANUELLI

Monsieur MASSIN a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. Modification de l'ordre du jour - ajout de 2 points complémentaires
2. RESSOURCES HUMAINES :
Création d'un emploi saisonnier - Adjoint technique 2^{ème} classe 16 H/ hebdomadaire
3. MUSEE de la ROSE : demande de subvention exceptionnelle
4. ORANGE : Prorogation occupation Domaine Public
5. JURES CRIMINELS : Désignation des jurés 2014
6. URBANISME : Acquisition de la parcelle D4
7. PERISCOLAIRE : Règlement intérieur de la cantine
8. SPORT : Demande de subvention pour l'éclairage du stade de Football
9. ETAT CIVIL : Demande de subvention pour les registres communaux
10. SCOLAIRE : Subvention pour le collège Arthur Chaussy
11. SYNDICAT DES TRANSPORTS : Modification des statuts
12. ASSAINISSEMENT : Convention pour la station d'Épuration avec Soignolles en Brie
13. Questions diverses

Monsieur Galpin demande à ce que les comptes rendus soient transmis aux élus entre chaque conseil et non plusieurs à la fois. Il souhaite également que le dossier de séance soit envoyé avec les convocations.

- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR - AJOUT DE 2 POINTS COMPLÉMENTAIRES

A l'ouverture de la séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et L.2121-12 alinéa 1,

VU la convocation du 29 mai 2013 relative à la séance du conseil municipal du 4 juin 2013 et l'ensemble des documents annexes,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPRECIÉ souverainement l'opportunité de statuer sur une question complémentaire soumise à son approbation qui relève d'une nécessité d'urgence au regard des circonstances exceptionnelles le motivant ;

DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

1/ RESSOURCES HUMAINES :

Création d'un emploi saisonnier - Adjoint technique 2^{ème} classe 16 H/ hebdomadaire

2/ MUSEE de la ROSE : demande de subvention exceptionnelle

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

RESSOURCES HUMAINES :

Création d'un emploi saisonnier

Adjoint technique 2^{ème} classe 16 H/ hebdomadaire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la reprise de fonctions, sur un mi-temps thérapeutique, d'un agent affecté à l'école maternelle, il y a lieu, de créer un emploi non permanent, pour un accroissement saisonnier d'activité de fin d'année scolaire, d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

(à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe ;

DIT QUE les dispositions de la présente délibération prendront effet au certifié exécutoire de la présente ;

PRECISE QUE les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

MUSEE de la ROSE : demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle

Monsieur CHANUSSOT rappelle que Monsieur CARTON ne peut prendre part à cette délibération.

Le Musée de la Rose demande à la commune une subvention exceptionnelle de 500 € afin de financer une partie des frais engendrés par l'ouverture du Musée.

Monsieur le Maire rappelle que le Musée est une vitrine de la commune et représente la patrimoine historique de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de subvention complémentaire pour cette association d'un montant de 500 €; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

2013/36 - ORANGE : Prorogation occupation Domaine Public

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-3, L 113-4 L115-1, R115-1 et suivants, R141-13 et suivants,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles, L45-9, L47 et R20-45 à R20-54,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R20-47 du Code des postes et des communications électroniques,

Vu la délibération fixant les montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques, Vu la demande de France Télécom

Le conseil Municipal après délibération à l'unanimité, ARRÊTE la prorogation d'occupation du domaine public suivante :

Article 1 : Permission de voirie

Orange est autorisé à établir, occuper et exploiter des réseaux de communications électroniques implantés sur le domaine public routier communal. les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté portant permission de voirie ainsi que leur localisation sont détaillés à l'article 3 « Nature des ouvrages ». Cette permission de voirie est délivrée à titre personnel, précaire et révocable, dans le cadre de l'activité d'opérateur de communications électroniques, au sens notamment des articles L. 32 à L. 32-5, L. 33 à L. 33-10 du CPCE, exercée par le bénéficiaire et sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires auxquelles il est soumis et des dispositions particulières détaillées ci-après.

Article 2 : Cession et durée

Pour les ouvrages détaillés à l'article 3, la permission de voirie est établie jusqu'au 18 mars 2028. Elle prend effet au 19 mars 2013, sous réserve du respect des dispositions de l'article 3.

Elle ne peut être cédée sans accord préalable de l'autorité gestionnaire. S'il souhaite maintenir sur le domaine public les ouvrages autorisés au titre du présent arrêté au-delà de la date d'échéance sus-citée, le permissionnaire devra, au moins trois mois avant cette date, solliciter le renouvellement de la permission de voirie qui lui a été accordée.

Article 3 : Nature des ouvrages

Le permissionnaire remet à l'autorité gestionnaire du domaine public, sous la forme du tableau figurant en annexe du présent arrêté, un descriptif détaillé des ouvrages occupant le domaine public

routier effaisant l'objet de la présente permission de voirie.

Total des artères aériennes 6,902 km

Total des artères souterraines 23,435 km

Autres installations (cabinestéléphoniques, armoire locale) 1 en m².

Article 4 : Exploitation, entretien et maintenance des ouvrages - Responsabilité

Le permissionnaire est responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'occupation ou de l'exploitation des ouvrages. Il sera tenu de maintenir en permanence en bon état et à ses frais exclusifs tous les ouvrages faisant l'objet des permissions de voiries. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 :

Travaux ultérieurs sur le réseau routier

Conformément aux dispositions de l'article R20-49 du Code des postes et communications électroniques, « lorsqu'il procède à des travaux rendant nécessaires le déplacement ou la modification de l'installation, le gestionnaire informe l'occupant de la date à laquelle le déplacement ou la modification devront être réalisés avec un préavis qui, sauf urgence, ne peut être inférieur à deux mois ».

Lorsque les travaux réalisés dans l'intérêt du domaine occupé et conformément à sa destination nécessitent le déplacement ou la modification des ouvrages, leur déplacement ou leur modification est à la charge du permissionnaire.

Article 6 : Retrait de la permission

Les permissions de voirie sont par définition personnelles, précaires et révocables.

Les permissions de voirie étant accordées pour l'exercice d'une activité d'opérateur de communications électroniques au sens notamment des articles L. 32 à L. 32-5, L. 33 à L. 33-10 du CPCE, ces dernières seront retirées de fait si le demandeur perd sa qualité d'opérateur de réseau de communications électroniques.

Article 7 : Situation des ouvrages au terme de la permission et en cas d'abandon

Dans le cas de l'abandon des ouvrages et dans tous les cas où l'autorisation prendrait fin dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur, les lieux devront être remis en état par le permissionnaire, à ses frais, sauf avis contraire du gestionnaire du domaine public.

Article 8 : Redevance

En contre partie de l'occupation du domaine public routier, le permissionnaire versera annuellement à la commune une redevance dont le montant est calculé sur la base des tarifs définis par délibération du conseil municipal conformément notamment aux dispositions des articles R20-51 et R20-52 du Code des postes et communications électroniques.

Ce montant sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du Code précité.

JURES CRIMINELS : Désignation des jurés 2014

Vu les dispositions de l'article 260 du code de procédure pénal,

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur le Jury d'Assises,

Vu l'arrêté Préfectoral 2013 CAB 032,

Monsieur le Maire procède à la désignation des jurés Criminels pour l'année 2014, par tirage au sort sur la liste électorale de 2 noms de personnes figurant sur la liste électorale de la commune, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés criminels. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être âgé de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit année de naissance <= à 1991).

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés criminels dont la liste est la suivante :

- Mme DESIR Magalie
- Mme BARANI Sylvie

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

URBANISME : Acquisition de la parcelle D4

Monsieur le Maire informe que les biens préemptés sont souvent retirés de la vente par les propriétaires et mis en location, et même sous loués car les montants d'acquisition proposés par la commune sont jugés insuffisants. Il est donc nécessaire de trouver des compromis avec les propriétaires afin d'aliéner ce phénomène au maximum.

Monsieur MUNOZ s'étonne que l'on puisse louer son terrain à n'importe qui. Monsieur Le Maire répond qu'une propriété est un bien privé et donc que la commune ne peut s'ingérer dans la gestion de ce bien. Le seul moyen est donc de préempter un maximum de terrain, ou trouver un compromis avec les propriétaires désireux de vendre leur terrain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Plan local d'Urbanisme, VU le courrier de Madame, Monsieur LUZ proposant à la commune de céder leur parcelle cadastrée D4 d'une superficie de 1242 m² au prix de 2 € le m², VU les prix des parcelles situées en zones naturelles compris entre 1 et 2 € le m².

CONSIDERANT les défrichements effectués sur les parcelles en espaces naturels sensibles, par les divers propriétaires,

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal tendant à protéger et conserver les espaces naturels sensibles

CONSIDERANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de la parcelle, pour éviter tout défrichement par des futurs acquéreurs, Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle pour 2 € le M², soit au total 2 484 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D4 au prix de 2 484 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

PERISCOLAIRE :

Règlement intérieur de la cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la semaine scolaire à partir de septembre 2013 et dans un souci d'amélioration du service rendu et de simplification administrative, il a été demandé aux membres de la Commission scolaire d'étudier et de compléter le règlement intérieur de la cantine scolaire.

A l'issue de cette étude, Monsieur le Maire donne lecture des 9 articles du nouveau règlement intérieur de la cantine de Grisy-Suisnes pour la rentrée 2013/2014 régissant son fonctionnement pour les écoles maternelle et élémentaire de Grisy-Suisnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les termes du règlement exposé, Précise que le nouveau règlement sera applicable dès la prochaine rentrée scolaire 2013/2014 et annule le précédent.

Le règlement intérieur de la cantine scolaire de Grisy-Suisnes sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire informe que le nombre d'élèves mangeant à la cantine atteint quasiment 90 à 100 élèves par service. Il devient nécessaire de trouver de nouvelles solutions afin d'améliorer la qualité de la cantine.

Deux solutions sont envisagées :

la création d'un troisième service de cantine ou l'agrandissement du réfectoire, mais cette dernière solution entraînerait la réduction voir la suppression de la salle de motricité de l'école maternelle.

Monsieur le maire propose d'effectuer une semaine d'essai pour l'instauration d'un troisième service, celle-ci se déroulera du lundi 17 juin au 21 juin.

SPORT : Demande de subvention

pour l'éclairage du stade de Football

Les équipes de football de la commune souhaitent ouvrir de nouveaux créneaux horaires d'entraînements, notamment pour les plus petits. Cependant, l'éclairage actuel du terrain ne permet pas d'envisager des entraînements après 17h00.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'installer un éclairage sur le terrain. Des devis ont été demandés à différentes entreprises. Il en ressort le coût suivant et la demande de subvention ci-dessous :

COUT TOTAL HT	APPORT COMMUNE	SUBVENTIONS F.A.I.
21 800 €	50% 10 900 €	50% = 10 900,00 €

Monsieur le Maire PROPOSE de prendre en charge 50% du montant H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le projet des travaux présenté par Monsieur le Maire,

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus, DEMANDE la validation du Projet Technique par le fonds d'Aide à l'Investissements

SOLLICITE auprès du Fonds d'Aide

à l'Investissement la programmation d'une aide financière au titre des travaux,

SOLLICITE l'attribution des aides correspondantes, PREND NOTE que la dépense d'investissement était inscrite au budget primitif de 2013,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'approbation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

ETAT CIVIL : Demande de subvention pour les registres communaux

VU le code Générales des Collectivités Territoriales, VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée pour les travaux de restauration et de reliure des registres anciens,

CONSIDERANT que l'offre présentée par J. ARDOUIN est la plus avantageuse pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de restauration des registres anciens à l'entreprise J. ARDOUIN pour un montant de 492,00 € HT (soit 588,43 € TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus ainsi que toutes pièces se rapportant à celui-ci.

DEMANDE à Monsieur le Maire de s'occuper de la demande de subvention au Conseil Général.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis sont en préparation pour la restauration des anciens registres cadastraux datant de 1806 et 1849, car ils ont été stockés depuis des dizaines d'années dans le grenier de la mairie, et ont subi de fortes dégradations. Ils méritent pourtant d'être conservés, pour préserver l'histoire de la commune de GRISY-SUISNES.

SCOLAIRE :

Subvention pour le collège Arthur Chaussy
Monsieur le Maire donne lecture de la demande du collège Arthur Chaussy sollicitant un soutien financier pour le bon fonctionnement du Foyer Social Educatif.

Le nombre d'élèves de la commune fréquentant ce Collège est d'environ 90.

La subvention permet au foyer d'accueillir les collégiens hors des classes du collège. Différents clubs d'animations fonctionnent grâce à ces subventions (lecture, jeux, cuisine...).

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer au Foyer Social Educatif du collège Arthur Chaussy de Brie-Comte-Robert. Monsieur le Maire présente une synthèse de l'exercice 2011/2012.

Les membres du Conseil se mettent en accord sur une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le montant proposé par l'ensemble des membres;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SYNDICAT DES TRANSPORTS : Modification des statuts

Point reporté

ASSAINISSEMENT : Convention pour la station d'Épuration avec Soignolles en Brie

Le projet a pour objectif de profiter de la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Soignolles en Brie, qui traiterait également les eaux usées de Cordon et de Suisnes, permettant de remplacer la station de Cordon complètement dépassée.

Cependant, suite aux différentes remarques de la trésorière de Brie Comte Robert, il s'avère que Grisy devrait supporter le coût de financement sur la section de fonctionnement de son budget d'assainissement, et donc de ne pas pouvoir percevoir les différentes recettes récupérables (FCTVA, subventions...), ce qui représente une perte pour la commune de plus de 100000.00 €. Monsieur le maire constate que ces éléments n'ont pas été portés à sa connaissance, souhaite rencontrer la Trésorière de Brie avant de signer la convention, et propose de reporter le point au prochain Conseil Municipal.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

ENFOUISSEMENT DE LA RUE GALLIÉNI :

La Réception des travaux est prévue le 10 juin, il faut prévoir la remise en état devant chez Monsieur Bourreau.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE :

La phase 1 des travaux est en cours d'achèvement il faut commencer à songer au déménagement.

Monsieur le Maire alerte les conseillers sur les travaux supplémentaires qui sont déjà nombreux par rapport au marché initial. Il rappelle que les plus-values ne doivent pas dépasser 5% du marché signé, et qu'il convient d'examiner ce problème au plus vite.

ECOLE MATERNELLE :

la Commission sécurité a donné un avis favorable mais avec plusieurs remarques (notamment exercice d'évacuation durant la cantine et encombrement de réfectoire).

COMMISSION SCOLAIRE :

La Kermesse des Ecoles a lieu le 16 juin avec une remise des dictionnaires à 16h00.

COMMISSION URBANISME :

La révision du PLU est commencée, avec la préparation d'un nouveau PADD (Projet d'Aménagement Durable) qui concerne entre-autres l'extension de la zone activité, l'aménagement du pôle écoles/gymnase/stade, le renforcement des commerces en centre-ville, ainsi que la révision des zones à urbaniser.

Une réunion de travail avec la commission est prévue le 25 juin à 16 h00.

Questions Diverses :

- Le nombre d'habitants sur la commune est de 2 502 habitants, population donnée pour la DGF.

- Don du sang : 73 donateurs présentés, et 64 prélevés.

- Mme Chevet, responsable du club de Danse, souhaite que la pose des miroirs, retirés de la salle de danse et reposés dans la salle polyvalente, soit prise en charge par la commune. Le conseil municipal donne son accord, puisque ce changement a été fait à la demande de la commune.

- Les « Randonneurs de la Barbançonne » remercient le Conseil Municipal pour la subvention allouée.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 1 278 € a été attribuée à la commune par le Conseil Général pour la préemption des parcelles D2 et D3, proches du Lycée agricole.

- Monsieur le Maire n'envisage plus de créer un troisième bureau de vote, suite au bon déroulement des dernières élections qui n'ont pas connues d'attente grâce à la nouvelle organisation du bureau de vote.

- Les dirigeants du Club de Foot travaillent ardemment pour agrandir le club, et notamment ouvrir des sections enfants et jeunes à Grisy et dans plusieurs Communes alentours.

- L'association multisport va certainement arrêter son activité à la rentrée prochaine faute d'adhérent.

- Monsieur Munoz déplore l'état du square.

- Publicité sur la commune :

Madame Girault explique que c'est une compétence de l'Etat et que l'on ne peut intervenir pour la régler, sauf à créer un règlement de publicité, dossier très lourd administrativement. Cependant la commune peut demander la récupération de la taxation des panneaux publicitaires à hauteur de 15 € par m², comme prévu par la loi. Mme GIRAULT prend ce dossier en charge.

- Madame SALLE demande quel est le coût de la procédure que mène Christelle Hameau à l'encontre de la commune. Monsieur le Maire l'informe que tous les éléments sont à sa disposition en mairie. Une information sera donnée aux conseillers municipaux sur ce dossier.

- La cérémonie des récompenses sportives aura lieu le vendredi 28 juin à 19h30 .

- La cérémonie de la citoyenneté aura lieu le samedi 22 juin à 18h00.

CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, ORIOT, et SALLE
Mrs CHANUSSOT, COCHET, GALPIN, GRAND,
MOREL et MUNOZ

Absent(s) excuse (s) :

M. CARTON donne pouvoir à M. GALPIN
M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Madame MARQUET donne pouvoir à M. MOREL
Absent (s) : Messieurs NARBEY, BOISAUBERT et
EMMANUELLI

Monsieur MOREL a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
Ajout d'un point complémentaire
2. SPORT : Demande de subvention pour l'éclairage
du stade de Football
3. SYNDICAT CES BRIE-COMTE-ROBERT :
Modification des statuts
4. SYNDICAT CHEMIN DES ROSES :
Modification des statuts
5. COMMUNAUTE DE COMMUNES GUES DE
L'YERRES :
Composition du Conseil Communautaire
6. S.I.R.S : Changement de Siège Social
7. SIESM/SDESM : Désignation des délégués
Titulaires et du délégué suppléant
8. SyAGE : Contrat de Bassin de l'Yerres Amont et
de ses affluents.
9. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :
Convention 2013
10. ASSAINISSEMENT : Convention pour la station
d'Épuration avec Soignolles en Brie
11. JURES D'ASSISES :
Désignation des jurés 2014
12. RESSOURCES HUMAINES :
Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
13. BUDGET PRINCIPAL :
Décision Modificative n°1
14. REHABILITATION MAIRIE :
Avenants aux travaux.
15. MARCHES PUBLICS :
Marché de restauration scolaire 2013/2014
16. ASSAINISSEMENT :
Rapport annuel 2012 VEOLIA
17. ASSAINISSEMENT : Rapport annuel 2011 Prix
et Qualité Service DDT.
18. Questions diverses

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : Ajout d'un point complémentaire

A l'ouverture de la séance,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et
L.2121-12 alinéa 1,

VU la convocation du 29 mai 2013 relative à la
séance du conseil municipal du 4 juin 2013 et
l'ensemble des documents annexes,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité,
APPRECIÉ souverainement l'opportunité de statuer
sur une question complémentaire soumise à son
approbation qui relève d'une nécessité d'urgence
au regard des circonstances exceptionnelles
le motivant ;

DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des
membres présents ou représentés, de modifier
l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription
complémentaire du point suivant :

1/ SPORT : Demande de subvention pour l'éclairage
du stade de Football

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

SPORT : Demande de subvention pour l'éclairage du stade de Football

Les équipes de football de la commune souhaitent
ouvrir de nouveaux créneaux horaires d'entraînements,
notamment pour les plus petits. Cependant,
l'éclairage actuel du terrain ne permet pas d'envisager
des entraînements après 17h00.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'installer
un éclairage sur le terrain. Des devis ont été
demandés à différentes entreprises. Le montant
des travaux s'élève à 40 658 € HT.

Monsieur le Maire DEMANDE à la ligue de football
une subvention de 50% du montant H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la
majorité (Mme HATTU est contre et Mme DOISY
s'abstient),
ANNULE la demande de subvention par délibération
2013/40,
ADOpte le projet des travaux présenté par
Monsieur le Maire,
DEMANDE la validation du Projet Technique par le
Fonds d'Aide à l'Investissements,
SOLLICITE auprès du Fonds d'Aide à
l'Investissement la programmation d'une aide
financière au titre des travaux,
SOLLICITE l'attribution des aides correspondantes,
PREND NOTE que la dépense d'investissement
était inscrite au budget primitif de 2013,
S'ENGAGE à ne pas réaliser les travaux avant
l'approbation et la notification de la subvention
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les
documents relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.

SYNDICAT CES BRIE COMTE ROBERT : Modification des statuts

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement
et à la simplification de la coopération intercommu-
nale,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux
responsabilités locales,

VU le code Générales des Collectivités
Territoriales, notamment son article L.5211-16 et
suivants,

VU les statuts de du syndicat Mixte pour la
construction, l'Entretien et le Fonctionnement du
CES de Brie Comte Robert adoptés en date du
25 mars 2013,

VU la délibération du syndicat Mixte pour la
construction, l'Entretien et le Fonctionnement du
CES de Brie Comte Robert en date du 25 mars
2013, modifiant l'adresse du siège social au 1 place
de la Gare à Brie-Comte-Robert.

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer
sur cette modification dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts initiaux du
syndicat Mixte pour la construction, l'Entretien et le
Fonctionnement du CES de Brie Comte Robert,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les docu-
ments relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.

SYNDICAT CHEMIN DES ROSES : Modification des statuts

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement
et à la simplification de la coopération intercommu-
nale,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux
responsabilités locales,

VU le code Générales des Collectivités
Territoriales, notamment son article L.5211-16 et
suivants,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal du
Chemin des Roses en date du 25 mars 2013, modi-
fiant l'adresse du siège social au 1, place de la
Gare à Brie-Comte-Robert

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer
sur cette modification dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts initiaux
Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les docu-
ments relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES GUES DE L'YERRES :

Composition du Conseil Communautaire

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de
Réforme des collectivités territoriales, et notam-
ment ses articles 60 III, et 83;

VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale et modifiant la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 précitée ;
 Vu la Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6 et suivant ;
 Vu la délibération de la Communauté de communes du 13 mai 2013 approuvant la répartition du nombre de siège des communes au sein de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun : à défaut d'accord, selon les règles fixées aux II et III de l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010 (nombre fixé en fonction de la population puis corrigé en fonction de la situation particulière de chaque EPCI en l'espèce 28 sièges)
- une procédure reposant sur un accord local (en l'espèce avec un maximum de 35 sièges):

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- ✗ la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- ✗ chaque commune dispose d'au moins un siège
- ✗ aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux ont, jusqu'au 31 août 2013, pour se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges composant le conseil communautaire à compter de mars 2014,

CONSIDÉRANT l'intérêt de trouver un accord amiable entre les différents conseils municipaux pour conserver la philosophie de la Communauté de Communes Les Gués de l'Yerres et de ne pas s'orienter vers une position hégémonique d'une commune vis-à-vis des autres communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer, comme suit, la répartition des sièges des communes au sein du Conseil Communautaire à compter de mars 2014.

Jusqu'à 500 habitants **2 délégués**
de 501 à 1 500 habitants **3 délégués**
de 1 501 à 2 500 habitants **4 délégués**
de 2 501 à 3 500 habitants **5 délégués**

PRÉCISE que la répartition par commune donne les résultats suivants :

Commune	Population totale	Proposition d'accord nombre de délégués
Coubert	1 821	4
Courquetaine	200	2
Evry-Grégy sur Yerres	2 399	4
GrisySuisnes	2 428	4
Limoges Fourches	475	2
Lissy	190	2
Ozouer le Voulgis	1 809	4
Soignolles en Brie	2 073	4
Solers	1 253	3
	12 648	29

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

S.I.R.S : Changement de Siège Social

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le code Générales des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-16 et suivants,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire en date du 18 octobre 2012, modifiant l'adresse du siège social au 7, allée du château à Evry-Gregy-Sur-Yerres.

CONSIDÉRANT que la commune doit se prononcer sur cette modification dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du siège Social du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SIESM/SDESM : Désignation des délégués Titulaires et du délégué suppléant

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud-Est Seine et Marne », « SIER du Sud-Ouest Seine et Marne », « SMERSEM » et « SIESM » ;
 CONSIDÉRANT les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. »

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 Délégués titulaires :

- 1 - Monsieur Jean Marc CHANUSSOT
27, avenue du Maréchal Joffre
77166 GRISY-SUISNES
- 2 - Monsieur Marc GALPIN
Chemin de Corbeil à Lagny
77166 GRISY SUISNES

1 délégué suppléant :

- 3 - Monsieur Rolland AYRAULT
4, rue de Général Leclerc - Cordon
77166 GRISY-SUISNES

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SyAGE : Contrat de Bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents.

Vu la délibération 71/2010 du Conseil municipal du 02 novembre 2010 approuvant l'adhésion de la commune de Grisy-Suisnes au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »,

Vu l'état des lieux du bassin versant de l'Yerres Amont et de ses affluents en vue de l'élaboration d'un contrat de bassin, validé en comité de pilotage le 24 octobre 2012 et publié en janvier 2013,

Vu l'état d'avancement du Contrat de bassin et de son programme d'actions,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le Contrat de bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents 2014-2018 et d'autoriser le Maire, à le signer.

Le Conseil/Comité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE le Contrat de bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents 2014-2018

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de bassin.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Convention 2013

Point reporté

ASSAINISSEMENT : Convention pour la station d'Épuration avec Soignolles en Brie

Monsieur le Maire souhaite des précisions sur le montage financier du dossier. En effet, en l'état actuel du dossier la commune de Grisy-Suisnes ne pourrait prétendre à aucune subvention.

Monsieur le Maire propose de reporter le point ultérieurement

JURES D'ASSISES : Désignation des jurés 2014

Vu les dispositions de l'article 260 du code de procédure pénal,

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur le Jury d'Assises,

Vu la loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du code de procédure pénale relative au Jury d'Assises,
 Vu l'arrêté Préfectoral 2012 CAB 042,

Monsieur le Maire procède à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2014, par tirage au sort

sur la liste électorale de 6 noms de personnes figurant sur la liste électorale de la commune, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être âgé de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit année de naissance <= à 1991).

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés d'assises dont la liste est la suivante :

- Mme STARON Mireille née GENESTRONI
- Mme MENGUY Christelle née LANTIER
- M. THUILLIER Eric
- Mme LEMAITRE Janine née VERHAEGEN
- M. LOURENÇO David
- M. GENTILINI Jean-Pierre

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, VU le décret 2006.1687 du 22 décembre 2006

portant modification du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

VU le décret 2006.1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

VU le décret n°2005-1345, du 28/10/2005, modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux Adjointes techniques territoriaux

Le Maire, rappelle à l'assemblée que : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'un agent technique de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention Mme HATTU),

ACCEPTTE la création d'un poste permanent selon les critères suivants :

Adjoint Technique 1^{ère} classe à raison de 35 heures

hebdomadaires ;

DECIDE que la rémunération sera calculée en fonction du grade, échelle et échelon de l'agent ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire explique que des recettes de « cessions de terrains devenus constructibles » ont été émises sur un compte 21538 mais la trésorerie demande le changement sur le compte 10223.

Il convient donc de régulariser cette recette par une dépense à ce même compte (procéder à une annulation de titre sur année antérieure).

La recette sera de nouveau titrée sur 2013 également et sur le bon compte.

Il est nécessaire de régulariser cet écart et donc venir augmenter les crédits nécessaires sur le Budget Primitif 2013.

Pour ce faire, les opérations suivantes doivent être décidées :

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	10	10223	OFI	Imputation TLE 10223 / 7388	29 260,00€
CREDIT A REDUIRE						
D	I	21	21538	ONA	Imputation TLE 10223 / 7388	29 260,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits exposés ci-dessus, sur le budget principal 2013 de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REHABILITATION MAIRIE :

Avenant n°1 Lot 2 Gros-œuvre

VU le Code des Marchés Publics, VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment DEFILLON pour le lot 02 – Démolition Gros Œuvre,

Considérant la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise DEFILLON,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = **228 806 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°1 = **+ 3 310 € HT**
- Nouveau montant total de marché = **232 116 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'avenant n°1 de la société DEFILLON ci-dessus présenté, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION MAIRIE :

Avenant n°1 Lot 7 Menuiserie intérieure

VU le Code des Marchés Publics, VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment MCAP pour le lot 07 - Menuiserie intérieure,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise MCAP,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = **41 657 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°1 = **+ 1 360 € HT**
- Nouveau montant total de marché = **43 017 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'avenant n°1 de la société MCAP ci-

dessus présenté, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REHABILITATION MAIRIE :

Avenant n°1 Lot 9 Revêtement de sol

VU le Code des Marchés Publics, VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 09/2013 du 02/02/2013 concernant le choix des prestataires retenus notamment BERNIER pour le lot 09 - Revêtement de sol,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise BERNIER,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = **47 894,00 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°1 = **+ 8 998,40 € HT**
- Nouveau montant total de marché = **56 892,40 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n°1 de la société BERNIER ci-dessus présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION MAIRIE :

Avenant n°2 Lot 11 Plomberie Chauffage

VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment SEGBAT pour le lot 11 Plomberie Chauffage,
VU la délibération 29/2013 du 15 avril 2013 concernant l'avenant n°1 d'un montant de 12 000 €,

Considérant la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise SEG BAT lot n°11,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = **120 007 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°1 = **+ 12 000 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°2 = **+ 3 284 € HT**
- Nouveau montant total de marché = **135 291 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n°2 de la société SEGBAT ci-dessus présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REHABILITATION MAIRIE :

Avenant n°1 Lot 13 VRD

VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,
VU la délibération 09/2013 du 02/02/2013 concernant le choix des prestataires retenus notamment VTMTPT pour le lot 13 – VRD,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise VTMTPT,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = **128 000 € HT**
- Montant HT de l'avenant n°1 = **+ 2 850 € HT**
- Nouveau montant total de marché = **130 850 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n°1 de la société VTMTPT ci-dessus présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MARCHES PUBLICS :

Marché de restauration scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le marché de restauration scolaire arrive à échéance et qu'une consultation a été lancée à cet effet.

A la vue du rapport d'analyse des offres, la commission scolaire propose au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise Les petits Gastronomes pour un montant de 2,37 € HT le repas ainsi que la mise à disposition de personnel pour un montant de 1 591,84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ATTIBUE le marché de restauration scolaire à l'entreprise Les Petits Gastronomes pour un montant de 2,37 € par repas et pour l'année scolaire 2013/2014 ainsi que la mise à disposition d'un personnel pour un montant de 1 591,84 € HT mensuel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ASSAINISSEMENT :

Rapport annuel 2012 VEOLIA

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe que VEOLIA délégataire du service public pour l'assainissement de la commune a remis son rapport annuel de 2012

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il en ressort :

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 765 habitations.

Il est composé de 20 km de collecteurs, de 2 postes de refoulement et de 2 usines de dépollution d'une capacité de 2 800 habitants.

Véolia a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la performance du service :

27 contrôles de conformité effectués
3 créations de nouveau branchement
4 Désobstructions de Branchement
3 Désobstruction de canalisations

La commune de Grisy-Suisnes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages, Le prix de l'eau au 1er janvier 2012 pour un abonné domestique consommant 120m³ est de 327,60 € T.T.C., 26,50% de cette somme revient à la collectivité pour les investissements.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE le rapport annuel de l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy-Suisnes. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ASSAINISSEMENT :

Rapport annuel 2011 Prix et Qualité Service DDT

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Territoires son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de 2011.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il en ressort :

L'exploitation des réseaux est effectuée par l'entreprise VEOLIA en contrat d'affermage

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 731 habitations et 8 industriels.

Population desservie par le service est de 1 980 habitants

Il est composé de 12 km de collecteurs, de 2 postes de refoulement et de 2 usines de dépollution d'une capacité de 2 800 habitants (300 Cordon et 2 500 Grisy).

Le rejet des eaux s'effectue dans l'Yerres pour la station de Cordon et dans la Barbançonne pour la station de Grisy

Les boues sont épandues sur les terres agricoles.

La station de Grisy est conforme aux prescriptions administratives

Un habitant payera 314,73 € pour 120 m³ (soit 2,62 €/ m³) soit une augmentation de 3,55 % par rapport à l'année précédente.

Répartition du montant 56% pour l'exploitant (entretien et fonctionnement) 26 % à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy-Suisnes. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Questions Diverses :

- Centre culturel :

La mairie est toujours en attente de la demande de devis de Véolia pour le renforcement du réseau d'eau potable.

- Feux d'artifice : 21h30 retraite aux flambeaux et feux à 23h00.

- RN 104 : La chaussée de la francilienne devant être reprise sur plusieurs mois et donc fermée la nuit, il est envisagé de créer une déviation par la RD 319. Monsieur le Maire précise que les intersections de la RD 319 ne sont pas faites pour recevoir le trafic de la Francilienne notamment le carrefour du Maréchal Joffre. Il demande au Conseil Général de sécuriser les carrefours.

- Monsieur le Maire informe que l'Eglise des Roses va pouvoir bénéficier d'un label.

- La circulation de la rue Omer Jouas devient difficile notamment à cause du stationnement des véhicules garés le long du cabinet médical. Il est nécessaire de réglementer le stationnement dans cette rue.

COMMISSION VOIRIE :

Le stationnement devant la boulangerie sera repris

prochainement ainsi que les marquages au sol. Quid des panneaux de signalisation.

Monsieur MUNOZ demande à ce que La Noue soit nettoyée rapidement.

COMMISSION URBANISME :

La commission travaille actuellement sur la révision du PLU notamment :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera intégré au PLU de la commune, c'est

un document exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

- Les couloirs animaliers situés en Grisy-Suisnes et Chevry-Cossigny qui posent des difficultés à l'aménagement de la commune.

- Le problème de circulation autour des écoles.

Le Maire en direct

Pascale HUBERT, membre du Conseil Municipal, nous a quittés en mars 2013.

Son nom de jeune fille JOUAS témoignait de son appartenance à une ancienne famille de Grisy, ayant œuvré entre-autre dans la culture de la rose. Pascale HUBERT avait été éloignée de la commune par ses obligations professionnelles, et en retraite elle avait décidé de revenir sur ses terres et participer à la vie communale. Nous lui rendons hommage pour cet engagement, et renouvelons nos condoléances à son époux et ses enfants.

CENTRE CULTUREL

Le centre culturel rue de la Légalité à Grisy rouvre ses portes après plusieurs années de fermeture, et d'importants travaux de réhabilitation et de remise aux normes. Une cérémonie de bénédiction vient d'avoir lieu par notre évêque.

Un site vous permet de réserver les salles, découvrir le centre.

(www.paroisse-brie.com/grisy.php)

NOTRE MÉDECIN

Notre médecin, Aurore KINDUELO a quitté son cabinet.

J'ai été prévenu par le propriétaire, qui a constaté son départ sans prévenir. Nous allons bien évidemment nous employer à retrouver un(e) remplaçant(e), même si ce départ non annoncé nous met dans l'embarras.

INFORMATION

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil du public, la mairie est ouverte le mardi après-midi de 13 h 30 à 19 h 30.

PLU

Le Conseil Municipal a décidé d'engager une révision du PLU, nécessaire depuis l'évolution des dispositions nationales sur l'urbanisme et l'environnement. Un travail de fond est en cours pour revoir dans un premier temps le PADD, plan prévisionnel d'aménagement durable de la commune.

Actuellement trois lotissements sont en cours d'achèvement, rue Joffre avec le démarrage du bâtiment collectif, rue Valoise et chemin de l'Ormeau.

Un dernier va voir le jour à Suisnes, le projet d'aménagement de la zone AU entre Joffre et Galliéni étant totalement bloqué par un des propriétaires.

BUDGET

Nous sommes inquiets pour le prochain budget, le gouvernement ayant décidé de ponctionner les budgets des communes pour diminuer le déficit de l'Etat. L'Agence de Bassin Seine Normandie, qui collecte une partie de vos règlements sur le M³ d'eau, va également être « ponctionnée ». L'association des Maires de France réagit et demande une annulation de ces mesures.

Un projet est également en cours pour transférer l'urbanisme aux communautés de communes, ce qui est perçu par tous les Maires comme une dévalorisation et une grave atteinte à leurs compétences. L'avenir est par conséquent sombre pour les prochains budgets des communes.

HORAIRES TRANSPORTS SCOLAIRES



COLLEGES

HORAIRES DU MATIN

	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure
GRISY SUISNES										
Cordon	-	8 h 52 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	7 h 57 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Suisnes	-	8 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	8 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
RN19	-	8 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Bourg Village	-	9 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾
Petit Grisy	-	9 h 02 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	8 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-	8 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾
SOIGNOLLES EN BRIE										
Barneau	-	8 h 39 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	7 h 45 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Eglise	-	8 h 44 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
La Hardillière	-	8 h 46 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	7 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
La Burelle	7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	-	-	-	-	8 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
Pont	7 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	-	-	-	-	8 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
Côte	7 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	-	-	-	-	8 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
SOLERS										
Mairie	-	-	7 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	-	-	-	8 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
Cimetière Allemand	-	-	7 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	-	-	-	8 h 52 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
COUBERT										
Librairie	-	-	-	-	8 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
Epicerie	-	-	7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	-	-	-	9 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-
EVRY-GREGY-SUR-YERRES										
Tremblesseaux	-	-	-	-	-	-	7 h 50 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	8 h 50 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-
Marquis	-	-	-	-	-	-	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	9 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-
Grégy Centre	-	-	-	-	-	-	8 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	9 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-
Mairie	-	-	-	-	-	-	-	-	7 h 58 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Evry Château	-	-	-	-	-	-	-	8 h 58 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-
Fontaines	-	-	-	-	-	-	-	9 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	8 h 03 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Pont de Grégy	-	-	-	-	-	-	-	9 h 03 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	8 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Mardilly	-	8 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	7 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
COLLEGE STE-COLOMBE	8 h 13		8 h 13	8 h 15	8 h 18		8 h 17		8 h 13	-
COLLEGE A. CHAUSSY	8 h 15	9 h 15	8 h 15	8 h 17	8 h 20	9 h 15	8 h 20	9 h 12	8 h 20	8 h 20

() numéros des circuits

S7717-01	S7717-02	S7717-03	S7717-04		S7718-01	S7718-02	S7718-03	S77 18-04	S7718-05
Brie 6	Brie 7	Brie 8	Brie 9		Brie 1	Brie 2	Brie 3	Brie 4	Brie 5

HORAIRES DU SOIR

	1ère heure	2e heure	2e heure	15 h 00	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure	1ère heure	2e heure
GRISY SUISNES										
Suisnes	16 h 27 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Cordon	16 h 29 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	17 h 33 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Petit Grisy	-	17 h 30 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	-	15 h 15	-	-	16 h 23 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-	17 h 32 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾
Bourg Village	-	17 h 32 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	-	15 h 17	-	-	16 h 25 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-	17 h 37 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾
RN 19	-	-	-	-	-	-	16 h 27 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-	17 h 28 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾
SOIGNOLLES EN BRIE										
La Hardillière	16 h 34 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	17 h 37 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
Eglise	16 h 36 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	17 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Barneau	16 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	17 h 45 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Côte	-	17 h 33 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	15 h 24	16 h 32 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
Pont	-	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	15 h 26	16 h 34 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
La Burelle	-	17 h 28 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	15 h 28	16 h 36 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
SOLERS										
Cimetière Allemand	-	-	17 h 36 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	15 h 30	16 h 38 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
Mairie	-	-	17 h 38 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	15 h 32	16 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-	-
COUBERT										
Librairie	-	-	17 h 29 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	15 h 22	16 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	-	-	-	-
EVRY-GREGY-SUR-YERRES										
Tremblesseaux	-	-	-	-	-	-	17 h 45 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	-	-
Marquis	-	-	-	-	-	-	17 h 35 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	16 h 28 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-	-
Grégy Centre	-	-	-	-	-	-	17 h 30 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	16 h 22 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-	-
Ecole Primaire	-	-	-	-	-	-	-	16 h 40 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 35 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Fontaines	-	-	-	-	-	-	-	16 h 25 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 27 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Mardilly	-	-	17 h 35 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
COLLEGE STE-COLOMBE	-	17 h 17	17 h 17	-	16 h 18	17 h 18	-	17 h 18	-	17 h 17
COLLEGE A. CHAUSSY	16 h 15	17 h 15	17 h 15	15 h 05	16 h 15	17 h 15	16 h 15	17 h 15	16 h 15	17 h 15

() numéros des circuits

S7717-01	S7717-02	S7717-03	S7717-04		S7718-01	S7718-02	S7718-03	S77 18-04	S7718-05
Brie 6	Brie 7	Brie 8	Brie 9		Brie 1	Brie 2	Brie 3	Brie 4	Brie 5



HORAIRES TRANSPORTS SCOLAIRES

LYCÉES

	CIRCUIT S7706001 (Prevert et Galilée)				CIRCUIT S7717001 (Blaise pascal)			
	MATIN	SOIR	Merc. MIDI	Sam. MIDI	MATIN	SOIR	Merc. MIDI	Sam. MIDI
GRISY SUISNES								
Cordon	-	-	-	-	7 h 20	18 h 00	13 h 30	12 h 45
Suisnes	-	-	-	-	7 h 25	17 h 55	13 h 25	12 h 40
Bourg Village	7 h 36	18 h 24	14 h 01	13 h 19	-	-	-	-
Petit Grisy	-	-	-	-	-	-	-	-
SOIGNOLLES EN BRIE								
Barneau	-	-	-	-	7 h 10	18 h 10	13 h 40	12 h 55
Eglise	7h25	18 h 35	14 h 12	13 h 30	-	-	-	-
La Hardillière	-	-	-	-	-	-	-	-
La Burelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Pont	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLERS								
Mairie	-	-	-	-	-	-	-	-
Cimetière Allemand	-	-	-	-	-	-	-	-
COUBERT								
Librairie	-	-	-	-	-	-	-	-
Epicèrie	-	-	-	-	-	-	-	-
EVRY-GREGY-S/YERRES								
Tremblesseaux	8 h 00	18 h 00	13 h 35	12 h 55	7 h 00	18 h 15	13 h 45	13 h 00
Marquis	7 h 53	18 h 09	13 h 46	13 h 02	-	-	-	-
Grégy Centre	7 h 46	18 h 14	13 h 51	13 h 09	-	-	-	-
Château	7 h 55	18 h 05	13 h 42	13 h 00	-	-	-	-
Fontaines	7 h 51	18 h 07	13 h 44	13 h 04	-	-	-	-
Mardilly	-	-	-	-	7 h 19	18 h 01	13 h 31	12 h 46
LYCEE AGRICOLE					7H29	17 h 51	13 h 21	12 h 36
LYCEE B. PASCAL					7H40	17 h 40	13 h 10	12 h 25
LYCEE J. PREVERT	8 h 15	17 h 40	13 h 15					
LYCEE GALILEE	8 h 20	17 h 45	13 h 20	12 h 40				

HORAIRES TRANSPORTS SPECIAUX

	MATIN			SOIR			MERCREDI MIDI			
	1ère heure	1ère heure	2e heure	15 h 00	16 h 15	17 h 15	17 h 15	1ère heure	2e heure	2e heure
GRISY SUISNES										
Suisnes		8 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	8 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 27 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	12 h 01 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	12 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	
Cordon		7 h 57 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	8 h 52 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 29 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	17 h 33 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	12 h 03 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	12 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	
RN 19			8 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾		16 h 27 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾			11 h 59 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾		
Bourg Village	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	9 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	15 h 17 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 25 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	17 h 32 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾		11 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	12 h 59 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	12 h 55 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾
Petit Grisy	8 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰²⁾	8 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	9 h 02 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	15 h 15 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 23 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	17 h 30 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾		11 h 53 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	12 h 57 ⁽¹⁷⁻⁰¹⁾	
SOIGNOLLES EN BRIE										
La Hardillière	7 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾		8 h 46 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 34 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	17 h 37 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	-	12 h 09 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	13 h 02 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	
Eglise		7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	8 h 44 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 36 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	17 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	12 h 11 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	13 h 05 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	
Barneau		7 h 45 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	8 h 39 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	17 h 45 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	12 h 16 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	13 h 10 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	
La burelle		7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	8 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 28 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 32 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 28 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	12 h 01 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	13 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	
Pont		7 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	8 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 26 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 34 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	11 h 59 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	12 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	
Côte		7 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	8 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 24 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 32 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 33 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	11 h 57 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	12 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	
SOLERS										
Cimetière Allemand		7 h 58 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	8 h 52 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 38 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 36 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾		12 h 03 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	13 h 01 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	
Mairie		7 h 56 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	8 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 32 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 40 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 38 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾		12 h 05 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	13 h 03 ⁽¹⁸⁻⁰²⁾	
COUBERT										
Librairie	7 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	8 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	9 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	15 h 22 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	16 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 29 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	17 h 30 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	11 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	12 h 54 ⁽¹⁸⁻⁰⁴⁾	12 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾
EVRY-GREGY-SUR-YERRES										
Tremblesseaux	-	7 h 50 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	8 h 50 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-		17 h 45 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	12 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	13 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-
Marquis	-	8 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	9 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	16 h 31 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 35 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	11 h 55 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	13 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-
Grégy Centre	-	8 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	9 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	16 h 22 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 30 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	11 h 50 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	12 h 55 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-
Château/Mairie	-	7 h 58 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	8 h 58 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	16 h 28 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 35 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-	11 h 57 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	13 h 00 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Fontaines	-	8 h 03 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	9 h 02 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-	16 h 25 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	17 h 27 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-	11 h 53 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	12 h 56 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	-
Pont de Grégy	-	8 h 05 ⁽¹⁷⁻⁰⁴⁾	9 h 03 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	-			-	11 h 52 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾		-
Mardilly	-	7 h 55 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	8 h 50 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	-	16 h 48 ⁽¹⁷⁻⁰³⁾	17 h 35 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-	12 h 05 ⁽¹⁸⁻⁰³⁾	13 h 00 ⁽¹⁸⁻⁰⁵⁾	-
COLLEGE STE-COLOMBE	8 h 13	8 h 15		-	16 h 18 ⁽¹⁸⁻⁰¹⁾	17 h 17	17 h 18	11 h 45	12 h 45	
COLLEGE A. CHAUSSY	8 h 15	8 h 20	9 h 15	15 h 05	16 h 15	17 h 15	17 h 15	11 h 40	12 h 40	12 h 40

() numéros des circuits

S7717-01	S7717-02	S7717-03	S7717-04		S7718-01	S7718-02	S7718-03	S7718-04	S7718-05
Brie 6	Brie 7	Brie 8	Brie 9		Brie 1	Brie 2	Brie 3	Brie 4	Brie 5

PRIMAIRES	LOSAY S7706001	
Grisy-Suisnes	Matin	Soir
Cordon	8 h 40	17 h 20
Suisnes	8 h 45	17 h 15
École primaire	8 h 50	17 h 10

HORAIRES PRIMAIRE 2013 / 2014

Commission Voirie :

Avant la période estivale, des travaux de réparation de voirie ont été réalisés. Toutefois d'autres opérations programmées en 2013 demeurent à ce jour à mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année, il s'agit notamment :

- De la réfection de la partie de l'avenue des Hêtres à la résidence de l'Ormeau, non encore réalisée en enrobé.

- De la réparation partielle du revêtement de la rue des Vignes, et d'une opération de bouchage des trous du chemin des Noyers à Cordon.

En complément, doit être mise en œuvre une nouvelle opération visant à réparer les « nids de poule » sur certaines chaussées de circulation du territoire communal.

Par ailleurs, la réparation d'un pilier du pont enjambant la Barbançonne sur le chemin desservant la ferme du Mesnil reste à réaliser.

Une mise à niveau de panneaux de signalisation le long des voiries est en cours, il doit s'accompagner d'une réfection du marquage au sol.

La Commission Voirie, *André GRAND*



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 13 00021	Mr DAVID Fabien	12 Chemin de l'Ormeau	Edification d'une clôture	31/05/2013
077 217 13 00023	Mr DELHOMME Yann	26 Rue Valoise	Création d'une véranda	13/06/2013
077 217 13 00024	Agence l'Adresse	13 Rue Paul Doumer	Travaux sur construction existante ; Refection des façades	27/06/2013
077 217 13 00025	SCI 2CPJ	10 Rue du Moulin à Vent	Edification d'une clôture	27/06/2013
077 217 13 00026	Mr CAMEK Alain	13 Rue Jean Nicot	Création d'un bâtiment pour outillage de jardin et d'un bureau	Accord Tacite
077 217 13 00028	Mr FILIPE Daniel	26 Avenue du Maréchal Joffre	Rehaussement des murs de clôture + Pose d'un portail et d'un portillon	01/07/2013
077 217 13 00029	Mme MORANDI Stéphanie	13 Rue Sadi Carnot	Ravalement de façade côté rue	08/07/2013
077 217 13 00030	Mr DUMAINE Robert	Rue Valoise	Division en vue de construire	02/08/2013
077 217 13 00031	Mr RIBIGINI Stéphane	7 Allée des Marronniers	Création d'un abri de jardin	29/08/2013



Depuis sa création, notre Association « L'Arbre de Vie », apporte quotidiennement son aide aux personnes dans les gestes de la vie courante :

- Aide au ménage et/ou repassage
- Entretien du linge
- Aide aux repas
- Aide aux courses
- Aide au petit jardinage

- Pour un handicap temporaire
- Maternité et naissance
- Accident de la vie
- Convalescence
- Perte d'autonomie

INSCRIPTION EN MAIRIE
01.64.05.96.99

Permanences :
lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 12 h 15
mardi de 14 h à 16 h

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 01 64 05 96 99

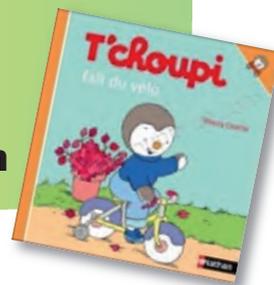
Réduction d'impôt de 50%

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769



Brocante des Enfants

Au gymnase Rue des Bois
Samedi 23 novembre 2013 - 9 h/17 h



Les exposants pourront proposer à la vente :

Jouets ■ Puériculture ■ Vêtements
Petits Meubles



Inscriptions et renseignements en Mairie

Par téléphone : 01.64.05.90.03

Par courriel : am.amaral@wanadoo.fr



Bulletin d'inscription sur le site grisy-suisnes.fr



Comité des fêtes

Dernière manifestation en date :

Le FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations ont souhaité modifier les horaires de cette réunion annuelle qui s'est donc tenue le dimanche matin de 9 h à 13 h.

Après un début de journée un peu calme (grasse matinée oblige), les stands se sont vus pris d'assaut par les futurs adhérents.



Date à retenir :

16 et 17 novembre 2013 : Marché de Noël

(Vous souhaitez participer à cette manifestation en exposant vos créations, contactez-nous : ph.carton@orange.fr)

8 décembre 2013 : Noël des Enfants



Communiqué



Déclarer un accident causé par un tiers, le bon réflexe

Lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (un voisin, un automobiliste, un chien, un élève...), ayez le bon réflexe, informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie, qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.

Comment déclarer un accident ?

- Prévenez votre CPAM, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. En Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne en vous connectant sur ameli.fr, rubrique « Votre CPAM ».
- Précisez aux professionnels de santé consultés que vous avez été blessé par un tiers. Ils pourront l'indiquer sur votre feuille de soins en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Limiter les frais engagés par la collectivité et sauvegarder notre système de santé

Faire supporter les dépenses des soins au responsable de l'accident qu'il provoque permet de limiter les frais engagés par la collectivité et ainsi contribuer à la sauvegarde de notre système de santé.

En 2012, la CPAM de Seine-et-Marne a récupéré 21 424 838 millions d'euros auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

**Déclarer un accident causé par un tiers, c'est un bon réflexe
pour une assurance maladie en bonne santé !**

INAUGURATION DU MUSÉE LE 21 JUIN 2013



Deux grosses années de travail pour l'association GRISY SUISNES AU GRE DES ROSES !



Quel fameux moment et quelle émotion que la coupure du ruban, aboutissement de notre projet !



Comment ses membres ont-ils vécu et poursuivent encore cette fabuleuse aventure ?



Quelle était belle notre gare sous ce premier soleil du 21 juin !



Je suis très content d'avoir pu proposer autant de matériel et documents !



Fameux défi que nous avons réussi à relever grâce au dynamisme de l'équipe et surtout à la confiance de chacun dans le travail entrepris, mais quelle course contre la montre pour ouvrir à la date prévue !



J'ai toujours eu confiance dans notre entreprise car nous avons formé une bonne équipe, solidaire dans les difficultés, avec toujours le soutien de l'un ou de l'autre, et la volonté de réussir.



Ce que je préfère, c'est commenter la visite à des personnes qui viennent d'arriver sur la commune et qui découvrent son histoire et son patrimoine.



Ce qui me plaît, c'est discuter avec les visiteurs.

Ma plus grande joie, c'est de voir les yeux émerveillés des visiteurs.



*La roseraie est la "vitrine" de notre musée.
Avant d'en franchir les portes, elle accueille les visiteurs.*



Je suis très fier de notre roseraie après toutes ces heures de travail avec une météo pas très encourageante : préparation de la terre, plantation des porte-greffes, le greffage, l'entretien...

Je félicite toute l'équipe "jardin" !

Mon plus grand plaisir est d'expliquer aux visiteurs la culture des rosiers, leur donner des conseils, leur faire découvrir les différents parfums, les couleurs, les formes des roses...



Quelle fierté de voir accrochés tous les outils patiemment nettoyés, frottés, astiqués...



Le duo Bougainville/Cochet m'émerveille toujours autant. Grâce à eux la région a été plus que florissante. C'est beau comme un conte !



Fin juin 2013

Visite de l'école du Champ fleuri.



J'ai beaucoup apprécié le travail dans l'équipe : rencontre, échange, amitié malgré les différentes générations.

Ce que je préfère quand je reçois le public ? Leur regard émerveillé à leur sortie !





INFOS EN DIRECT DE L'INTERCO'

A votre service

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

L'accueil de Loisirs Intercommunal reçoit vos enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Pour les inscrire contacter le 01 64 16 06 33 ou écrivez à ccgy@ufcv.fr.

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE ITINERANT

Le relais s'étoffe. Une deuxième animatrice, Aurélie NICOLAS, rejoindra en septembre le réseau déjà animé par Marie-Laure TRIVAL/PIERRE.

TRANSPORT

Le service de la navette qui conduit les aînés au marché et à la ZAC de la Haie Passart de Brie Comte Robert, le Vendredi matin, va être étendu aux communes d'Ozouer le Voulgis, Courquetaine et Soignolles-en-Brie. (Départ devant les Mairies). Par ailleurs nous rappelons l'existence de la ligne 40-21 (Guignes-Créteil l'Echat, qui passe par la gare routière de Brie Comte Robert où convergent de nombreuses lignes desservant la Seine et Marne. **Attention les horaires de la ligne 6** qui passe par Evry-Grégy sur Yerres changent. Informations en mairie.

EPICERIE SOLIDAIRE

Un projet de création d'épicerie solidaire est envisagé. Une étude des besoins est en cours pour statuer sur la possibilité de mettre en oeuvre ce projet.

EAU

La Communauté de Communes est en train de mener un important projet d'interconnexion en eau potable. Son objectif : éviter les problèmes d'approvisionnement et optimiser la mise en conformité de la qualité de l'eau. Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux est lancé. Une réponse est attendue mi-septembre. Un démarrage pour la fin de l'année est planifié.

CULTURE

Une exposition des œuvres du peintre Jacques Louis DAVID devrait être avoir lieu en février 2014.

PORTAGE DE REPAS

Un service de portage de repas à domicile sera opérationnel dès septembre. Les aînés, les personnes handicapées ou celles dont l'état de santé le justifie pourront en bénéficier.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Suite aux diagnostics faits en 2012 sur l'ensemble des communes, la Communauté de Communes a proposé de réhabiliter les assainissements autonomes non conformes. Les règles d'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général ont changé au 1^{er} janvier 2013. Seules les installations classées en priorité 1 seront subventionnées. Une demande a été faite à l'Agence de l'Eau afin que les communes rejetant leurs eaux usées dans le milieu naturel ou dans un collecteur d'assainissement pluvial, filières classées en priorité 2, soient subventionnées. Les propriétaires concernés seront bientôt contactés pour engager la phase étude de la réhabilitation de leur installation.

INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

L'association Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne, dont la Communauté de Communes est adhérente, aide les créateurs et repreneurs d'entreprise. Apportant des conseils personnalisés et un suivi technique, cette structure accorde aussi un prêt d'honneur à 0% aux porteurs de projets. Tel : 01 64 38 96 85. Site : www.initiative.mvs.sud77.fr.

**Vous pouvez contacter le Secrétariat-chargé de la
Communication de la Communauté de Communes
« Les Gués de l'Yerres » au : 01 60 29 18 69.**



COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES

Vous qui êtes implantés sur la commune de Grisy-Suisnes,

vous pouvez par le biais des prochains bulletins municipaux
et/ou sur le site internet du village www.grisy-suisnes.fr,
faire connaître aux Grisyssois vos coordonnées, et si vous le souhaitez
dans un deuxième temps, donner plus d'informations sur votre activité.

N'hésitez pas à contacter en mairie
Monsieur René MOREL, conseiller municipal chargé de la communication,
ou mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr - com-mairie@grisy-suisnes.fr .

Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc
77170 Brie Comte Robert

TÉL. : 01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS

JOYEUX SERVICES

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09
 Mobile : 06 74 69 95 52

VENTE

BOIS de CHAUFFAGE



Olivier Mohr

2, rue du Clos Baccara
 77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01 64 05 98 74
 Portable : 06 09 80 14 03

Le Cellier de Brie

Vins Fins
Vins en Urac



Champagne
Alcools

Livraison à domicile

A votre disposition :
 VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE* à partir de 1929
 Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 60 18 99 78
 E-mail : soredec@wanadoo.fr
 - Rejoignez nous sur Face Book -

Consommer avec modération



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de prix

Rapidooffset

La création de documents attractifs
La réalisation de vos tirages personnalisés
Le façonnage de vos documents

IMPRIMERIE RAPIDOFFSET
 Allée du Cimetière - 77166 Grisy-Suisnes
 Tél. 01 64 05 91 15
 E-mail : rapido.brath@free.fr

S-Style Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles.

www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

LE SALON

Conseil en Image

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être



**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz) - PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE**

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail

du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

TABAC des ROSES de GRISY

Place de la Mairie

Tél.: 01 60 60 52 83 - Fax : 01 64 05 55 99



NOUVEAUX HORAIRES

OUVERTURE

Du lundi au jeudi

de 7h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Samedi

de 8h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Dimanche matin de 9h00 à 12h30

FERMÉ LE VENDREDI MATIN

Secrétaire-a-domicile@sfr.fr

06.79.56.23.87

CLC' secrét@riat

Une expérience de 25 ans
en secrétariat/assistantat, dans différents secteurs d'activités.

Simplicité

Pas de contrainte d'embauche
Pas de formalités administratives

Economie

Pas de charges salariales
TVA non applicable art. 208B du CGI

Efficacité

Confidentialité assurée
Prestation de qualité
Respect des délais

Mes compétences à votre service :

Relecture / correction de tous documents
Saisie de tous documents sous divers formats
Organisation de séminaires, réunions, déplacements
Elaboration de lettre de motivation et Curriculum Vitae
Création de cartes de visites ou plaquettes publicitaires

et beaucoup d'autres travaux de secrétariat.

Ne payez que le travail effectué !

Article paru le 1^{er} juillet 2013 dans
“La République”
 de Seine et Marne

CHATS ERRANTS ■ Association Phoenix « Nous avons besoin d'aide ! »

C'est un cri d'alarme que pousse l'association Phoenix qui vient au secours des chats errants.

Des centaines de chats, des soins coûteux et très peu de bénévoles, c'est l'amer constat que font les membres de l'association qui vient en aide aux chats abandonnés. Eduquer, expliquer, conseiller sont entre autres les missions de l'association qui souhaite avant tout que le comportement des Hommes vis-à-vis des animaux change. Car on le sait, en cette veille de grandes vacances, le nombre d'abandons va inexorablement augmenter. « Nous sommes bénévoles, animés par la même passion pour les animaux », explique Carine Lopes, responsable communication. Mais cela ne suffit plus : nous avons besoin d'aide pour soutenir notre démarche ! Des dons financiers bien sûr, mais pas seulement ! », s'inquiète-t-elle. L'association ne dispose pas de refuge pour accueillir les chats en errance, souvent vieux, parfois malades, et qui ne sont



L'association lance un appel à l'aide pour recueillir des chats errants

pas adoptables. Pour les autres, il y a les familles d'accueil qui offrent un toit aux chats en attente d'adoption. « Les soins et la nourriture de l'animal sont à la charge de Phoenix. Aujourd'hui nous avons des centaines de chats à placer pour seulement quelques dizaines de familles d'accueil », regrette Carine Lopes.

Week-end adoption

Dans l'idéal, l'association aurait besoin d'un terrain qui lui serait prêté gracieusement pour y installer les chats non-accueillis. « Quant aux bonnes volontés, prêtes à donner un peu de leur temps pour venir nous soutenir, elles seront toujours les bienvenues ! ». L'association orga-

nise des « week-ends d'adoption », pour faire recueillir ces chats venant de tout le département auprès de famille d'accueil : le prochain aura lieu samedi 6 et dimanche 7 juillet au Jardiland Nanteuil-lès-Meaux et Côté Nature à Santeny (94).
 Contacts : phoenixasso94.e-monsite.com ou 06.20.41.06.28.

Malgré tous nos efforts pour capturer et faire stériliser les nombreux chats errants de notre commune depuis 6 ans, suite à l'inconscience, au manque de responsabilité et de civisme de certains propriétaires, nous sommes continuellement confrontés aux problèmes de nouvelles naissances (18 chatons récupérés sur Cordon cet été, ils sont à adopter d'urgence !)

INUTILE D'ETRE CRUEL !

Odeurs, miaulements, pullulation, les griefs contre les chats errants sont nombreux, oubliant que nos amis jouent un rôle de filtre contre certains nuisibles - souris et rats - qui représentent un risque sanitaire bien plus grave. Le problème de la surpopulation des chats peut-être résolu autrement que par des actes de cruauté inefficaces et illégaux. La stérilisation des chats est un acte citoyen et responsable évitant ainsi la naissance de nombreux chatons voués à une vie de misère.

POURQUOI STERILISER VOTRE CHAT ?

Il est important de savoir que dès l'âge de 6 mois les chats sont sexuellement actifs, ce qui occasionne de nombreuses nuisances pour leurs maîtres :

- **Les mâles** : les chats non castrés urinent pour marquer leur territoire. De plus, ils se battent et risquent ainsi d'être blessés ou de contracter des maladies graves (PIF, FELV). Quant à leurs sorties nocturnes, elles ne sont pas exemptes de risques (voitures, chasseurs, ...)
- **Les femelles** : elles connaissent plusieurs périodes de chaleurs durant lesquelles elles ne cessent de miauler. En cas d'accouplement, vous vous retrouverez avec des portées d'au moins 3 chatons. Les plus chanceux d'entre eux seront

placés, les autres seront tués à la naissance ou finiront à la rue ou bien encore dans un refuge surchargé.

UNE INTERVENTION BENEFIQUE

La stérilisation évite l'euthanasie des chats non désirés, rend la compagnie des chats plus agréable et prolonge leur espérance de vie. L'intervention est rapide et évitera de nombreux désagréments et diminuera de façon importante le risque de tumeur mammaire.

Pour régler de façon durable le problème de surpopulation des chats, seule la stérilisation représente une solution efficace.

N'hésitez pas à prendre contact avec les associations qui aident à ces stérilisations.

POUR LE BIEN ETRE DE TOUS, FAITES STERILISER VOTRE CHAT !



Site : phoenixasso94.e-monsite.com
 Tél.: 06 20 41 06 28 - 06 23 77 38 58

Les refuges animaliers sont submergés de « laissés pour compte »

Cette année, plus que jamais, des dizaines de milliers de chiens et de chats ont été lâchement abandonnés par des maîtres cruels, sans cœur et sans scrupule.

Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons 2 chats et un chaton en attente d'un nouveau foyer :



IXINA - 4 ans

Cette adorable minette stérilisée, tatouée et vaccinée, recherche une famille sans enfant, avec des adultes calmes souhaitant un chat paisible. Elle aime sa tranquillité, les caresses et la compagnie des humains mais pas de ses congénères...



Trouvé fin juillet à Cordon portant un collier, si vous le connaissez, appelez-nous !

ZORRO - Jeune chat d'environ 1 an.

Plein de vie, très câlin, besoin de la présence d'un maître ou d'une maîtresse. Peut cohabiter avec d'autres chats, mais de préférence ce serait parfait s'il est seul. Propre, fait dans sa caisse (habitué en maison).



INSIDE - Chaton de 4 mois.

Très câline, sourde, elle aimerait trouver un maître ou une maîtresse qui lui donne caresses et attention...



Bienvenue aux nouveaux résidents de Grisy-Suisnes

La bibliothèque MILLE PAGES se fera un plaisir de vous accueillir et vous conseiller tous les mercredis et samedis de 15 h à 17 h, et tous les vendredis de 18 h à 19 h 30.

Elle met à votre disposition des ouvrages pour tous les âges et pour tous les goûts :

pour les tout-petits : des albums à lire et relire, des CD pour les bercer, des comptines à apprendre et à mimer ;

pour les plus grands : des romans pour tous les niveaux de lecture, un large choix de BD traditionnelles, mais aussi des mangas, des documents traitant de tous les sujets, CD, DVD (films d'animations, dessins animés, des classiques) et des revues ;

et pour les adultes : des romans (science fiction, policier, aventure, sagas, biographies), des documents, des DVD (un film à revoir ou une série TV, etc..), des CD (musique classique, mais aussi variétés françaises et étrangères, des romans à écouter en voyage par exemple, et pourquoi pas en repassant) et bien sûr des revues (jardin, déco, cuisine),

et chaque mois, vous trouverez sur ses rayons les toutes dernières nouveautés !

Vous pouvez emprunter six documents : soit 3 livres ou revues, 2 CD et 1 DVD.

Donc, si la famille se compose de 5 personnes adhérentes à la bibliothèque MILLE PAGES et si nous comptons bien, cela vous fait un total de : 15 livres ou revues, 10 CD, et 5 DVD. Pas mal, non, pour une durée de trois semaines ?

De plus l'adhésion annuelle est minimale :

6 € par personne, et pour les enfants en-dessous de 16 ans, c'est GRATUIT !

Mais la bibliothèque ne fait pas que du prêt :

Chaque mercredi précédant les vacances scolaires, elle organise des animations pour les enfants : **on lit, on écoute, on joueavec les mots bien sûr, on coupe, on colore, on colle.... bref les deux heures sont trop courtes.**

Chaque dernier vendredi du mois de 17 h 15 à 18 h 15, bébé (de 0 à 3 ans) est invité à la bibliothèque.

On lit des histoires rien que pour lui, on chante, on mime, on danse....

Voici les prochaines dates retenues :
les vendredis 27/09, 8 et 29/11/2013.



NOUVEAU

La bibliothèque arrive sur Twitter !!!
@bibgrisy

Suivez-nous pour connaître notre actualité, être informés des nouveautés, des dates d'animations, etc...

URGENT

Le fonctionnement de la bibliothèque repose entièrement sur une équipe de bénévoles. Nous avons besoin de nouvelles recrues pour assurer les permanences. Alors, si vous aimez les livres, si vous avez quelques heures par mois de libres et envie de nous aider,

contactez-nous aux coordonnées suivantes :

Par mail : bib.grisy-suisnes@laposte.net

Par téléphone : Christine Bouverat - 01 64 05 98 02

A l'accueil de la bibliothèque

Saison MUSIQUE 2013/2014

Les répétitions de l'Harmonie des Gués de l'Yerres reprennent, sous la direction de son chef Alain GUILLEMOT, tous les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00, à la gare de Coubert (maison des associations).

Vous êtes musiciens, quelque soit votre instrument, venez partager un répertoire divers et varié, dans une ambiance détendue et sympathique.

Vous pourrez nous retrouver dès le 29 septembre prochain lors de la Journée portes ouvertes des chiens guides d'aveugles de Coubert, pour une prestation musicale à partir de 12 h.

Cotisation annuelle :

- musicien : 10 Euros

- famille de musiciens : 15 Euros

Pour nous Contacter :

Union musicale de Grisy
SLC Ecole de musique de Coubert
union.musicale.grisy@gmail.com
ecolemusicoucbert@orange.fr

06 83 20 14 37

06 64 06 73 46 / 01 64 06 67 00

L'Union Musicale tient à préciser que le montant de la subvention allouée cette année comprend les quotes-parts reversées aux Ecoles de musique officiant sur la Commune (ACACC, SLC).





**JE BOUGE, TU BOUGES,
NOUS BOUGEONS, AVEC GRISY-GYM !!!!**

Enfin la rentrée...

Nous voilà repartis pour une nouvelle année sportive.

Chacune de nous peut en convenir, le rythme est soutenu, les cours variés, toujours dans la bonne humeur avec Éric notre Coach en pleine forme !

Nous tenons à remercier toutes les adhérentes qui sont revenues et nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles.

Nous vous donnons rendez-vous les lundi et jeudi à 19 h au dojo.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment ; possibilité d'un cours ou deux par semaine. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement.

Vous pouvez aussi nous contacter :
Claudie 06 78 32 16 75
ou Martine 06 73 15 10 40

NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU

Pour vous MESSIEURS,
Éric vous propose des cours variés tous les jeudis à 20 h dans le dojo.
Éric : 06 60 21 29 09.

Alors c'est le moment de s'y mettre !!!!

à la rentrée c'est karaté!

Le Club de KARATE à GRISY est OUVERT

BABIES : mercredi
ENFANTS : lundi / mercredi
ADOS : lundi / mercredi
ADULTES : lundi / mercredi
Professeur Diplômé d'Etat, BEES 2^{ème} Degré
SENIORS : lundi / mercredi
Ceinture Noire 4^{ème} DAN

RENSEIGNEMENTS COURS :
Eric : 06 60 21 29 09
ckdagrisysuisnes@orange.fr

Club Associatif Karaté Shotokan
Discipline Physique - Associé Self Défense

VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !



(possibilité de récupérer les enfants à la sortie de l'école)

PEDIBUS
en cours de mise en place.



**Et oui, les vacances sont finies!
Mais le bon côté, c'est que les cours de danse et de fitness reprennent !**

C'est donc avec grand plaisir que l'école de Danse de Grisy vous propose de nouveau ses :

SECTION DANSE :

En route pour la préparation du futur spectacle !
MODERN' JAZZ de 4 ans à l'âge adulte
cours avec Sophie les lundi, mercredi et vendredi
CONTEMPORAIN (adultes et ados)

le lundi de 18 h 30 à 20 h

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter par mail à danse.grisy@laposte.net
ou par téléphone au 06.79.57.69.40

SECTION FITNESS :

pour adolescents et adultes
LUNDI de 20 h à 21 h 30
RENFO MUSCULAIRE / L.I.A / STEP / ETIREMENT / STRETCHING
(Salle Polyvalente)

JEUDI de 21 h à 22 h 30

(possible que ce soit avancé à 20 h 30)
RENFO MUSCULAIRE / ABDO / STRETCHING
(Salle du dojo)



Contactez Ghislaine FORET 06.75.38.59.78.

Nous vous souhaitons donc une très bonne rentrée à tous et à toutes! A très bientôt,

Hélène Chevet, La présidente

Associations



Vous avez été nombreux à vous inscrire aux cours de Zumba, de Salsa et de Rock proposés par notre association et nous vous en remercions.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu s'inscrire, nous vous proposons, tout au long de l'année, des STAGES dont voici le



PROGRAMME 2013-2014 :

Dimanche 6 octobre 2013

Stage de Remise à niveau Salsa Portoricaine avec Little Kriss
15 h-17 h à la salle polyvalente

Dimanche 17 novembre 2013

Stage de Bachata avec Sébastien et Audrey
15 h-17 h à la salle polyvalente

Dimanche 15 décembre 2013

Stage de Bachata avec Minh et Nadia
15 h-17 h à la salle polyvalente

Samedi 14 décembre 2013

ZUMBA GRISY NIGHT
19 h-19 h 45 : enfants / 20 h-22 h : adultes
Salle polyvalente

Janvier 2014

Stage de KIZOMBA avec Chad et SISSI
Date à définir

Mars 2014

Stage de ZUMBA avec SISSI
Date à définir

Mai 2014

Stage de Bachata avec Little Kriss
Date à définir

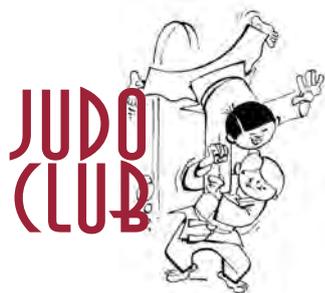
Samedi 28 juin 2014

ZUMBA GRISY NIGHT
19 h-19 h 45 : enfants / 20 h-22 h : adultes
Salle polyvalente



Info ou résa au 06 22 86 03 24
Claudia SIMAL,
Présidente de l'association SALSENIO

Associations



Une 27^{ème} saison débute !

L'association sportive du judo Club de Grisy-Suisnes a fait ses premiers pas le 15 mai 1987.

Pour cette nouvelle saison, nos plus jeunes judokas vont pouvoir développer leur motricité et découvrir les premières techniques au Baby Judo avec notre professeur Loïc Bruziaux. Les plus grands avec David Maire, professeur depuis 20 ans à Grisy-Suisnes, vont poursuivre leur apprentissage, pouvoir le mettre en pratique lors des animations interclubs qui seront proposées. Cette saison sera riche avec entraînements communs avec les parents, échange avec le club de Chevry-Cossigny, démonstration, notre « Coupes de Grisy-Suisnes » pour laquelle nous invitons une dizaine de clubs de Seine et Marne... vous pouvez toujours venir nous rejoindre.

*Nous vous attendons nombreux
vous pouvez nous contacter :
judoclubgrisyuisnes@yahoo.fr*

L'équipe du Judo Club de Grisy-Suisnes
Claire Marandin Présidente, Judo Club Grisy-Suisnes



Cours BABY JUDO (de 4 à 5 ans)

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 15

Premiers cours (à partir de 6 ans)

Mardi et vendredi de 18 h 00 à 19 h 00

Deuxième cours (à partir de 9-10 ans)

Mardi de 19 h 00 à 20 h 30

Vendredi de 19 h 00 à 20 h 00

Troisième cours (adolescents et adultes)

Vendredi de 20 h 00 à 21 h 30

LE CLUB DE FOOTBALL RECRUTE JOUEURS ET EDUCATEURS DE TOUS LES AGES.

Le club de Football se développe et recherche dès cette saison à se renforcer en joueurs, éducateurs ou accompagnants.

Pour la première fois depuis sa création, le club offre la possibilité aux joueurs de tous les âges de pratiquer leur sport favori sur la commune ou à proximité. Fort d'un partenariat avec quelques communes des Gués de l'Yerres, les différentes catégories sont représentées sur les terrains et gymnases de Grisy, Evry-Gregy et Solers.

Le démarrage de l'école de football est un véritable succès avec près de 60 licenciés référencés au début du mois de septembre.

Les enfants âgés de 7 à 13 ans peuvent nous rejoindre dès cette saison pour compléter notre effectif.

Les adolescents de 14 à 16 ans peuvent pratiquer sur Grisy uniquement du foot en salle tous les mercredis à partir de 17 heures au gymnase .

Une équipe pour les 17/19 ans va prochainement commencer le championnat et jouera régulièrement au stade de Grisy le dimanche à 13 h 30 (entraînements sur Grisy et Solers les mercredi et vendredi).

Les + de 20 ans ont la possibilité de jouer un championnat en salle tous les jeudis soirs à partir de 20 h 30.

Les + de 35 ans ne sont pas oubliés avec deux équipes en 1^{ère} et 3^{ème} divisions qui se retrouvent le jeudi pour l'entraînement et le dimanche pour les matchs.

Nous recherchons activement des personnes motivées pour jouer ou encadrer toutes nos catégories. Vous pouvez joindre :

Pour l'école de foot : David Roger - 06 61 10 58 72

Pour les vétérans : Laurent Bouttier - 06 68 74 86 45

Pour les U19 : Philippe Tournel - 06 30 63 65 58

Pour les séniors/futsal : François Chevet - 06 81 23 47 05

Pour les 14/16 ans/futsal : Yves Félix - 06 98 90 24 09

Pour tout autre renseignement, merci de contacter le président du club :

Yves FELIX au 06 98 90 24 09



**USGS
FOOTBALL**

Le club d'aéromodélisme de Grisy-Suisnes

Le 22 et 23 juin 2013 a eu lieu sur le terrain du GRISY AIR MODEL à Grisy-Suisnes le premier concours F3C voltige hélicoptère pour ce tout jeune club.



Fort de ses cinquante adhérents, le pari est pris à l'assemblée générale de janvier d'organiser ce concours et tout est mis en œuvre pour que ce soit une réussite parfaite.

L'organisation doit être au top avec un barnum pouvant recevoir machines et pilotes en cas de mauvais temps et une intendance sur deux jours permettant d'apporter des repas aux pilotes et personnes de l'organisation. Le souhait au départ était d'organiser un concours régional afin de se roder, même si notre président et trésorière avaient par le passé déjà organisé des concours de voltige avions de niveau international.

Durant le mois d'avril tout est mis en place : le barnum et tout le matériel nécessaire apportés par le TEAM ERT de notre président, et début des inscriptions des pilotes sur le site du club : Grisyairmodel.com

Le comité directeur de la fédération française d'aéromodélisme se déplace afin de valider le terrain ainsi que des juges internationaux de voltige.

Tout avance dans le bon sens, puis début mai nous recevons une demande de la FFAM d'utiliser notre concours pour effectuer la sélection équipe de France 2014. Cela a pour nous une très grande importance car nous savons que tous les meilleurs pilotes FRANÇAIS vont venir et surtout l'équipe de France 2013. Pour les meilleurs pilotes l'organisation doit être au top.

Le samedi 22 juin la piste est ouverte à tous les pilotes souhaitant faire une démonstration. Nous avons environ 25 pilotes en plus des nôtres qui ont fait le déplacement malgré une météo fraîche et venteuse.

Les vols s'enchaînent toute la journée avec un très bon niveau de pilotage ; ensuite arrivent les pilotes du concours, les juges et l'équipe de France 2013. La pression monte mais rien n'est laissé au hasard. L'accueil et la sécurité dès l'entrée du chemin sont gérés par Monsieur Pascal Beneton que le club tient à remercier. La mise à disposition de groupe électrogène, café, casse-croûte, boissons, etc...

Dimanche 23 juin le grand jour arrive :

les vols s'enchaînent dès 9 h 00 le matin. Malgré le vent fort qui souffle, trois séries sont représentées.

Nationale A - Nationale B - F3C Internationale.

Les trois premiers de la série F3C internationale seront qualifiés pour l'équipe de France 2014 et donc représenteront la France sur tous les concours internationaux et le championnat d'Europe.

18 pilotes pour les trois séries vols. 3 vols pour la série NAT A et B et 4 vols pour la série F3C inter devant 5 juges qui décomposent chaque figure et donnent une note sur 10.

Les personnes présentes assistent à un très beau spectacle surtout lorsque les hélicoptères effectuent des figures en autorotation (moteur coupé) et atterrissent dans un cercle de 50 cm peint au sol.

Et arrive la fin du concours ! c'est avec une grande joie que le club et les personnes de l'organisation reçoivent les félicitations de la fédération, des pilotes et de leurs accompagnateurs pour une organisation sans faille. Il nous est même demandé de prendre en charge l'organisation du championnat de France 2015 et championnat d'Europe 2014. Que de beaux projets pour notre jeune club...

Nous tenons à remercier Monsieur CHANUSSOT, maire de Grisy-Suisnes, Monsieur Fabien MUNOZ responsable de la vie associative et un grand merci à Monsieur Marc GALPIN propriétaire de notre terrain sans qui tout cela serait impossible.

Merci à tous les bénévoles du club et spécialement à M. Philippe WILDNER pour les repas.

Hervé BAUDRY,
Président GRISY AIR MODEL

Photos Christine BAUDRY

Dernières nouvelles :

15 jours après notre concours, l'équipe de France F3C internationale composée de MM Arnaud POYET, vainqueur à Grisy, Laurent LOMBARD second et Pierre GUTIERRIEZ se sont déplacés pour le Championnat du Monde en Pologne et ont terminé vice-champions du monde par équipe et fait exceptionnel, Pierre GUTIERRIEZ, âgé de seulement 17 ans, devient Champion du Monde 2013. Dans la foulée Pierre remporte le titre de Champion de France le 30 août.



Arnaud POYET
pilote équipe de France 2013/2014



Laurent LOMBARD
pilote équipe de France 2013/2014



Pierre GUTIERRIEZ
Champion du Monde 2013



PODIUM NAT A



PODIUM NAT B

Associations

TENNIS CLUB de GRISY-SUISNES



Pour faire du sport en s'amusant, rien de tel que de taper la petite balle jaune...

Pleins de bonnes résolutions pour la rentrée, jeunes et moins jeunes nous ont rendu visite lors du Forum des Associations...

Le Tennis Club de Grisy-Suisnes propose :

Des leçons collectives pour enfants de 5 à 14 ans ;
Mini Tennis - Club Juniors

Des stages pendant les vacances scolaires ;

Des rassemblements,
tournois et compétitions pour jeunes et adultes.

Des leçons collectives en soirée
pour adultes, y compris débutants

Des animations...

Des questions ? Contacter :

Fabien Timbert : 06 88 94 52 69 ou

Patrick Pommerell : 01 60 62 71 37 - 06 09 11 04 92



Bonne saison à tous

<http://www.club3.fft.fr/tc.grisy-suisnes>



Cette année 2013 :

- **Le 29 avril** : spectacle « La Belle Epoque de l'Opérette » salle du Mas au Mée ;
- **Le 13 juin** : visite de la faïencerie de Giens et du château de la Bussière ;
- **Le 17 septembre** : visite d'une cave de champagne suivie d'une promenade en calèche dans le vignoble ;
- **Le 4 novembre** : spectacle Cabaret salle du Mas au Mée.

La section « informatique » fonctionne dans la même salle tous les mardis de 14 heures à 18 heures.

La section « Gym douce » continue ses activités les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle du dojo derrière le gymnase.

Club du 3^{ème} âge

Le club continue à se réunir chaque mercredi après-midi de 14 heures à 18 heures (même pendant les vacances scolaires) pour des activités ludiques : belote, rami, tarot, triomino, scrabble...

D'autres activités peuvent être envisagées suivant le désir des participants.

Un goûter est servi vers 16 heures, pour une participation de 1 € en complément de la cotisation annuelle de 15 € qui vous permet de participer à des sorties récréatives.



Vous pouvez prendre contact avec les responsables des groupes :

- **Le club :**

André LEMAITRE au 06 78 82 61 89

- **L'informatique :**

Jean-Pierre PLAUT au 01 64 05 95 05

- **La gym :**

Rose DONATI au 01 64 05 95 05

La présence d'un insecte ravageur du châtaignier, le Cynips, est confirmée dans cinq départements de la région Ile-de-France : Essonne, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines.

Il s'agit de l'un des principaux ravageurs du châtaignier qui, en raison de son impact économique pour la filière, avec des pertes de 50 à 70% de production de châtaignes, fait l'objet d'un plan de lutte obligatoire défini à l'échelle nationale (arrêté du 22 novembre 2010 modifié). Voici une note d'information indiquant le niveau de présence du Cynips dans la région, la zone considérée comme contaminée, ainsi que les mesures prévues pour éviter la propagation du ravageur vers les zones indemnes. Compte tenu de sa présence sur tout le territoire francilien, aucune mesure de gestion n'est rendue obligatoire vis-à-vis des particuliers détenteurs d'arbres adultes contaminés. Ces mesures n'auraient aucune efficacité pour éradiquer ce ravageur en Ile-de-France. Toutefois, afin de limiter la vitesse de progression du Cynips sur les branches indemnes des arbres contaminés et sur les châtaigniers indemnes du voisinage, il est conseillé de procéder à la destruction des galles par un élagage léger et ciblé, avant l'émergence des adultes prévue en juillet-août.

Par ailleurs, votre commune étant située dans la zone contaminée qui regroupe les territoires des cinq départements cités, des mesures obligatoires s'appliquent notamment pour ce qui concerne la plantation de nouveaux plants ou bien la circulation du matériel végétal.

LNPV unité d'entomologie
ENSAM-INRA zoologie
2, place Viala
34060 Montpellier cedex 1

Le Cynips du Châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus* Yasumatsu, 1951) éléments de reconnaissance (J.C. Streito, 08/04/04)



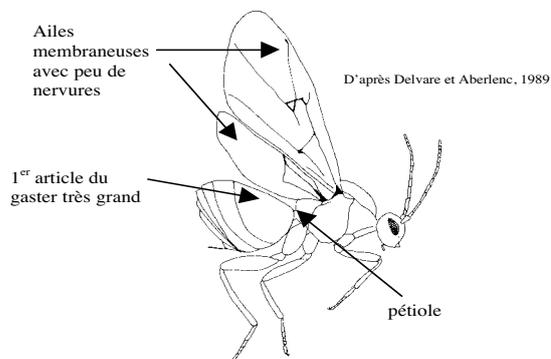
Aspect général d'un Cynipidae



Dryocosmus kuriphilus est un **Hyménoptère Apocrite** : 2 paires d'ailes membraneuses avec peu de nervures, pièces buccales de type broyeur, abdomen présentant un pétiole (taille de guêpe)



Dryocosmus kuriphilus est un **Cynipidae**. Cette famille est entre autre caractérisée par le premier segment du gaster très grand et comprimé latéralement



Éléments de diagnostic de l'adulte



- ★ Petite taille (longueur 2.5 – 3 mm)
- ★ Corps noir, base des antennes et pattes plus claires (brunâtres)
- ★ Antennes de 14 articles
- ★ Apex du clypeus et des mandibules brun jaunâtre
- ★ Propodeum (1^{er} segment abdominal fusionné au thorax) orné de 3 carènes longitudinales.
- ★ En conditions naturelles on ne connaît que des femelles

Les stades pré imaginaux



Les œufs sont déposés dans les bourgeons entre fin juin et mi juillet (longueur de l'œuf 0.1-0.2 mm)



La larve passe l'hiver puis se développe dans une galle mono ou multiloculaire (longueur de la larve 2.5 mm au dernier stade).



La nymphose a lieu dans la galle (longueur de la nymphe 2.5 mm).

Le Cynips du Châtaignier

(Dryocosmus kuriphilus Yasumatsu, 1951)
éléments de reconnaissance (JC. Streito, 08/04/04)

Les confusions possibles

Les femelles peuvent être confondues avec de très nombreux Cynipidae ou autres et doivent être envoyées en laboratoire pour identification. Les œufs, larves et nymphes sont difficiles à identifier. L'espèce européenne la plus proche. A notre connaissance, elle est actuellement l'agent produisant des galles sur châtaignier en France (voir au verso de ce document pour le meilleur matériel de diagnostic de *Dryocosmus kuriphilus*).

Distribution géographique

Origine Asie : Chine, introduit au Japon (1941) et en Corée (1963)
Introduite aux USA (1974) : sud-est (Géorgie, Alabama, Caroline du nord, Tennessee)
Introduite en Europe (2002) : Italie (Piémont, au sud de la région de Cuneo)

Les plantes hôtes

Espèce inféodée aux châtaigniers : *Castanea crenata*, *C. dentata*, *C. mollissima*, *C. sativa*, *C. seguinii* et leurs hybrides. D'autres espèces de châtaigniers sauvages américains (*C. pumila*, *C. alnifolia* notamment) ne semblent pas être attaquées.

Les dégâts : galles



Si les galles sont faciles à repérer, les œufs et les premiers stades larvaires qui passent l'hiver dans les bourgeons avant de provoquer la formation de galles au printemps, sont impossibles à détecter extérieurement.

Les galles contiennent une ou plusieurs loges. Elles mesurent entre 5 et 20 mm, sont vertes souvent teintées de rose. On les trouve sur les jeunes pousses, les pétioles, au milieu des limbes sur la nervure centrale. Quand les galles se forment sur la bogue, les châtaignes sont déformées. Après l'émergence des adultes, les galles sèches prennent l'apparence du bois et restent attachées jusqu'à deux ans sur l'arbre. Des mortalités d'arbres sont observées en cas de forte attaque.



Nous tenons à remercier notre collègue Italien le **Dr. G. Bosio du Settore Fitosanitario – Regione Piemonte (Turin)** qui nous a fourni les excellentes photographies de ce document. L'essentiel des informations sont issues du Data sheet on Forest pest 03/10095 de l'OEPP.

Info...

Les équipages de la société SEPUR, collecteur du SIETOM, passeront avec leurs calendriers au domicile des administrés du 1^{er} novembre 2013 au 15 janvier 2014. Comme chaque année, ils seront munis d'une carte signée de leur responsable et du syndicat.
Nous attirons votre attention sur le fait que certains habitants sont déjà sollicités par des personnes qui ne sont pas des agents de collecte SEPUR.



CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MÉNAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 14 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 18 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 28 octobre	TRI SELECTIF
Lundi 11 novembre	TRI SELECTIF
Vendredi 15 novembre	ENCOMBRANTS
Lundi 25 novembre	TRI SELECTIF
Lundi 9 décembre	TRI SELECTIF
Vendredi 20 décembre	ENCOMBRANTS
Lundi 23 décembre	TRI SELECTIF
Lundi 6 janvier	TRI SELECTIF
Vendredi 17 janvier	ENCOMBRANTS
Lundi 20 janvier	TRI SELECTIF
Lundi 3 février	TRI SELECTIF
Vendredi 21 février	ENCOMBRANTS
Lundi 17 février	TRI SELECTIF
Lundi 3 mars	TRI SELECTIF
Vendredi 21 mars	ENCOMBRANTS
Lundi 17 mars	TRI SELECTIF

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 01 22 93 60 40
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

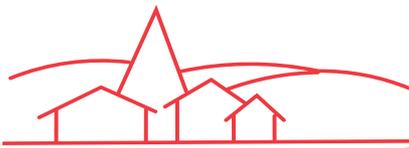


Les infirmières libérales du cabinet de Grisy-Suisnes se séparent . Elles continueront à exercer à la même adresse (35, rue Madame Hégot) mais elles auront, désormais, leur propre patientèle.

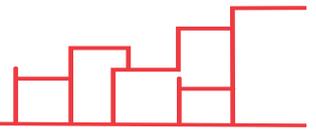
MUNOZ Nathalie 06 22 93 60 40
MAUPIN REVOLU Angélique 06 65 00 26 17

Calendrier des fêtes

OCTOBRE 2013	M 16	Animation lecture d'automne	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
	S 19	Rencontre Inter-club	Gymnase 14 h	Grisy Air Model
	D 20	Rencontre Inter-club	Gymnase 9 h - 20 h	Grisy Air Model
	D 20	Repas des anciens	Centre culturel 12 h 30 - 20 h	C.C.A.S.
NOVEMBRE 2013	L 11	Commémoration 1914-1918	Monument aux Morts Salle Polyvalente 11 h/13 h	Anciens Combattants ACCAC
	S 16 / D 17	Marché de Noël	Gymnase 10 h - 18 h	Comité des Fêtes
	S 23	Brocante des enfants	Gymnase 9 h - 18 h	C.C.A.S.
DECEMBRE 2013	V 6 / S 7	Téléthon	Square 18 h/18 h	Grisy Air Model
	D 8	Noël des enfants	Gymnase 9 h - 19 h	Comité des Fêtes
	S 14	Zumba night	Salle polyvalente 19 h 30 - 23 h	Salsa
	S 14	Bon colis des anciens	Distribution	C.C.A.S.
	M 18	Contes de Noël	Bibliothèque 15 h - 17 h	Mille pages
JANVIER 2014	S 11	Voeux du Maire	Salle polyvalente 16 h - 20 h	Mairie
	D 12	Galettes des Rois	Gymnase 14 h - 19 h	Tennis
	D 12	Galettes des Rois	Salle polyvalente 14 h - 19 h	C.C.A.S.
	S 18 ou 25	Coupe de Grisy	Gymnase 8 h - 20 h	Judo



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

**Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience**



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages



*Transport public routier
de personnes*



**TAXI
DU
BEFFROI**

Taxi agréé CPAM

3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. : 01 64 05 96 35 - Fax : 01 64 05 98 50



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**